

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay en France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 024-24

Objet : Contrat de Prestations avec la société Cap Urba concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5217-2 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 423-1 et R.423-15 ;

VU la proposition de contrat formulée par la société Cap Urba, sis 5 rue des Suisses, 75014 Paris ;

CONSIDERANT que la loi ELAN (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018) a modifié l'article L 423-1 du Code de l'Urbanisme en y inscrivant la possibilité de confier l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols à des prestataires privés ;

CONSIDERANT, dans le cadre de ses missions de service public, que la ville de Coubron assure l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) qui sont déposées conformément au Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que pour des raisons liées à l'organisation de ce service, il est indispensable pour la commune, en fonction du volume et de la nature des demandes à traiter, de pouvoir, notamment en raison de l'importance des délais d'instruction prescrits par le Code de l'Urbanisme, de pouvoir bénéficier, en soutien, du bénéfice d'une instruction externalisée de certaines demande ;

CONSIDERANT la proposition de contrat de Cap Urba, formulée à la commune de Coubron le 7 février 2024, prévoyant les modalités de rémunération, à l'acte, ci-dessous :

→ Prix unitaires par type d'acte :

- certificats d'urbanisme : 75 HT , soit 90 TTC
- déclarations préalables/permis de démolir : 150 HT , soit 180 TTC
- permis de construire maison individuelle : 250 HT , soit 300 TTC
- autres permis de construire/permis d'aménager : 500 HT , soit 600 TTC

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition de contrat avec Cap Urba pour les missions d'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout autre document relatif à ce dossier.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un
donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;
Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 8 février 2024

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20240208-024-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Publication : 09/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

